



## Déclaration liminaire sur la fusion des 4 Mairies centrales

Paris, le 4 juin 2019

Madame la Maire,

Au lendemain des prochaines élections municipales en 2020, la Ville de Paris mettra en œuvre sa réforme, inédite dans son histoire institutionnelle, en créant une mairie de secteur, la Mairie de Paris Centre, regroupant ses quatre arrondissements centraux.

**L'organisation de cette fusion a juste fait l'objet d'un point pour avis au dernier Comité Technique de la DDCT, sans qu'aucun plan de prévention préalable ne soit présenté au CHSCT, sans plus, que soit évoquée à aucun moment la santé des agents.**

**Force est de constater pour l'ensemble des mandaté.e.s du CHSCT de la DDCT, que les moyens mis en œuvre sont insuffisants à plus d'un titre, pour une réforme de cette envergure, respectant les conditions de travail et les obligations de l'employeur.**

Les personnels concernés, 130 agent.e.s évoluant, pour la plupart d'entre eux-elles, depuis longtemps dans de « petites mairies », obligés de se projeter dans un nouveau contexte, se positionnant par sa taille démographique entre les mairies des 10<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, vont subir **un véritable bouleversement de leur environnement de travail et de leurs pratiques professionnelles qui nécessite un véritable accompagnement proportionnel à un changement organisationnel de cette ampleur comme par exemple des bilans de compétence et formations pour ces agent.e.s déjà expérimenté.e.s, notamment dans l'accueil et l'application de textes réglementaires.**

« L'adhésion » des agent.e.s qui seront recruté.e.s est indispensable pour faire vivre cette nouvelle mairie de secteur, au même titre que l'accompagnement bienveillant à la mobilité de ceux-celles qui ne seront pas retenu.e.s.

Pour ces dernier.e.s, qu'ils optent pour une mobilité au sein de la DDCT ou vers d'autres directions, la mise en place au plus tôt, d'un forum « emploi » constituerait déjà un premier encouragement : 76 agents auraient d'ores et déjà rencontré la « conseillère mobilité », ce qui montre bien leurs inquiétudes et leurs attentes qui vont bien au-delà de la rédaction de CV.

Prioriser la centaine de postes déclarés vacants à la DDCT, dans les seules mairies d'arrondissement pour les agent.e.s évincé.e.s de la mairie de Paris Centre, et qui feront le choix d'y poursuivre leur carrière et d'y apporter leur savoir-faire, ne serait qu'un juste retour des choses.

En attendant, depuis l'annonce de la fusion, de nombreux-ses agent.e.s sont déjà parti.e.s des 4 mairies, remplacé.e.s par nécessité d'assurer un minimum de service public par des « contrats

aidés » ou CDD, informés dès leur recrutement que leur contrat prendra fin après les prochaines élections municipales.

Nous ne comprenons pas le choix des effectifs budgétaires prévus (entre 70 et 81 postes), inférieurs comparativement à ceux de la Mairie du 10<sup>ème</sup> qui compte pourtant 10 000 habitants de moins que la future mairie de Paris Centre.

Le nombre retenu devra être à la mesure des services qu'elle promet d'offrir aux parisiens avec son accueil du 21<sup>ème</sup> siècle (accueil transversal, pôle citoyenneté et vie associative, célébration de mariages le samedi, etc.).

**Ainsi, nous avons bien peur que l'effectif que vous souhaitez positionner dans la mairie centrale sera en deçà des besoins, constituant des situations de développement de risques psycho organisationnels.**

Nous demandons donc d'envisager autrement l'effectif de cette Mairie.

**Cette fusion inquiète tout autant** les agent-e-s des Maisons de la Vie associative et Citoyenne (MVAC) des arrondissements centraux, au même titre que ceux-celles des Titres d'Identité du Quai de Gesvres qui rejoindront le centre de Paris l'année prochaine et auquel-les on a déjà promis tant « de rêve » pour qu'ils rejoignent notre collectivité.

Dans les mairies qui devraient fermer, on constate un sous-effectif, des départs importants avec des risques de dégradation des conditions de travail et de services publics. Enfin, dans le contexte de tension des effectifs et de changements que connaît la DDCT depuis plusieurs années, tant dans les mairies d'arrondissement que dans les services centraux, il est évident qu'au regard des conditions de travail et du service public, tous les postes doivent rester à la DDCT.

**Seules des mesures concrètes et plus ambitieuses, et respectueuses de vos obligations d'employeur, notamment un véritable plan de prévention pourront lever l'incertitude et l'inquiétude des agent-e-s quant à leur devenir au sein de la Mairie de Paris.**

**L'ensemble des personnels des mairies d'arrondissement parisiennes attend un signe fort d'attention et de considération de votre part.**

Nous espérons, malgré le peu d'informations que nous avons dans le dossier de ce CHSCT du 4 juin que l'ensemble des points d'inquiétudes puissent être levés.

Recevez, Madame La Maire, l'expression de nos cordiales salutations.